



## Lettre d'information de la Préfecture à destination des élus du département

### CONFINEMENT NATIONAL

Le président de la République a annoncé, mardi 24 novembre 2020, des mesures d'allègement du confinement de la population décidé le 28 octobre dernier. Retrouvez son allocution sur [le site de l'Elysée](#).

Le Premier ministre a détaillé l'ensemble de ces mesures lors de sa conférence de presse du 26 novembre 2020. Vous retrouverez la vidéo de cette conférence sur [la chaîne youtube du gouvernement](#).

Vous trouverez joint à cette lettre les principales mesures d'allègement du confinement dans le support de la conférence de presse du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté en date du 27 novembre 2020.

### SITUATION SANITAIRE

Le tableau ci-après récapitule les principales données disponibles sur l'évolution de la crise sanitaire.

Indicateur	National	Région BFC	Départemental	Seuils à retenir
<b>Taux d'incidence</b>				
<b>Nouveaux cas</b> de Covid-19 observés sur la période des 7 derniers jours pour 100 000 personnes	131,65*	215,62	165,04	Seuil d'alerte 50 / 100 000
<b>Taux de positivité des tests</b>				
Pourcentage de <b>cas confirmés</b> de Covid-19 parmi les personnes testées sur la période des 7 derniers jours	12,16 %*	15,72 %	14,18 %	Seuil d'alerte 10 %
<b>Patients atteints du Covid-19 hospitalisés</b>	29 310*	NC	341	
<b>Patients atteints du Covid-19 en réanimation</b>	4 018*	237	62	
Pourcentage d'occupation des lits de réanimation	79,2 %*	119,70 %		Seuil d'alerte d'occupation des lits de réanimation : 30 %

Dernières données consolidées disponibles en date du 27 novembre 2020

\*Dernières données consolidées disponibles en date du 26 novembre 2020

## COMMERCES : PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ

L'ouverture de tous les commerces le 28 novembre 2020 est conditionnée au respect du protocole sanitaire renforcé publié sur [le site du ministère de l'économie et des finances](#).

Parmi les principales évolutions, il convient de noter :

- **Le renforcement de la jauge d'accueil du public** : 8m<sup>2</sup> par unité sociale entendu comme une personne et ses accompagnants (membres de la famille, aidants...). Par souci de simplification, cette jauge sera calculée en se fondant sur l'ensemble de la surface de vente accessible au public sans déduction des rayonnages, présentoirs ou meubles.
- **Une information renforcée du client pour faciliter la régulation des flux**
- **Des mesures renforcées pour garantir l'effectivité de la jauge et le respect des principes de distanciation physique et d'hygiène** : les magasins disposant d'une surface de vente supérieure à 400m<sup>2</sup> devront par exemple mettre en œuvre un dispositif de comptage des clients afin de garantir le respect de la jauge d'accueil du public.

## PLATEFORME 1 JEUNE 1 SOLUTION

Inaugurée dans le cadre de France Relance le 19 novembre 2020, la plateforme « **1 jeune 1 solution** » met en relation les entreprises avec des jeunes cherchant un emploi, une formation ou une mission.

Plus de 20 000 offres d'emploi sourcées par **Pôle Emploi** sont accessibles et plus de 250 événements sont proposés aux jeunes en ligne. Une fonctionnalité permet également à chaque jeune d'être rappelé par la mission locale la plus proche de chez lui.

Les entreprises peuvent déposer une offre d'emploi mais également s'informer sur les différentes aides mises en place pour favoriser le recrutement des moins de 26 ans.

## OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Dans le cadre des mesures d'adaptation du confinement annoncées par le Premier ministre le 26 novembre, le préfet de la Côte-d'Or a décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser les commerces de détail du département à ouvrir les cinq derniers dimanches de l'année 2020, c'est à dire le 29 novembre et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Cette mesure permettra aux commerçants de retrouver une activité plus normale mais aussi de favoriser une meilleure régulation des flux de fréquentation. Ces dispositions devront s'accompagner du respect strict par les commerces des distances et mesures barrières.

